M. Douglas: Voici la dernière question que je tenais à soulever. J'estime que le gouvernement fédéral doit aussi avoir les pouvoirs législatifs nécessaires pour adopter certaines mesures de sécurité sociale lorsque les prestations doivent être uniformes et transférables. Je pense notamment à l'assurance-chômage, dont nous bénéficions déjà, au régime de pensions du Canada et à d'autres programmes qui seront vraisemblablement institués dans l'avenir. Un grand nombre de programmes peuvent être élaborés de concert avec les provinces et devraient l'être. Je suis d'accord avec les provinces qui ont demandé au gouvernement, au cours de la conférence de cette semaine, d'abandonner graduellement les subventions conditionnelles et de verser plutôt des subventions sans conditions.

Je pense qu'il faut plus de souplesse dans ces régimes de subventions. Des subventions devraient être accordées à la santé, au bienêtre, à la formation technique, et nous devrions permettre aux provinces de décider de la meilleure façon d'utiliser ces subventions dans les domaines particuliers de leur compétence. Mais après que nous aurons élaboré tous les programmes possibles sur le plan fédéral-provincial, nous aurons toujours besoin de programmes à l'échelle du Canada. A une époque de main-d'œuvre mobile comme la nôtre, il y a des programmes qui doivent avoir une portée nationale. J'espère que le gouvernement fédéral, dans l'intérêt de tous les habitants du Canada, conservera le droit qu'il a de poursuivre de pareils programmes.

Il y a beaucoup d'autres choses qu'on aimerait dire sur cette question des relations fédérales-provinciales, notamment sur la nouvelle d'une offre que le gouvernement a faite aux provinces aux termes des dispositions touchant le partage des impôts. J'espère que le premier ministre verra à ce que nous ayons sous peu un débat sur ces questions, afin qu'il puisse expliquer à la Chambre en quoi consiste l'offre qu'il a faite aux provinces, pourquoi elle a été faite et pourquoi le gouvernement s'est écarté de la formule initiale de péréquation qu'il avait adoptée. Je pense qu'un débat de ce genre serait utile. J'espère qu'il aura lieu bientôt. Au nom de notre parti, j'exprime l'espoir que de la conférence fédérale-provinciale et des réunions qui s'ensuivront, le pays sortira uni et unifié.

M. Munro: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. le président: A l'ordre! Le temps de parole de l'honorable député est expiré. L'honorable député d'Hamilton-Est ne peut poser de question à moins qu'il n'ait le consentement unanime du comité. Le comité donnet-il son consentement à l'unanimité?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. le président: J'entends des voix dissidentes; par conséquent, je donnerai la parole à l'honorable député de Québec-Montmorency. (Texte)

M. Marcoux: Monsieur le président, je ne parlerai pas très longtemps, mais je veux faire quelques commentaires à la suite du discours de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas).

Je pense que tous au Canada, malgré ce qu'il dit lui-même, n'ont pas la même conception du fédéralisme canadien, non plus que la même conception de l'autorité et de l'autonomie des provinces.

Personnellement, je crois que la Confédération est née à la suite d'une entente qui s'est faite entre différentes provinces en vue d'atteindre un but commun. Il ne s'agissait pas de perdre une identité déjà existante, mais tout simplement de réunir les efforts en vue de certaines réalisations que les provinces n'auraient pu réussir individuellement.

Évidemment, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam s'en veut de prêcher la centralisation, mais tout en refusant cette centralisation, il conseille des mesures qui deviennent de plus en plus centralisatrices.

Alors que les parties constituantes de la Confédération sont actuellement presque toutes en faveur d'une décentralisation, parce que le bien commun le plus important est celui qui nous touche le plus près, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam aimerait que le gouvernement fédéral prenne des attitudes beaucoup plus énergiques dans bien des domaines qui, normalement, ne devraient pas le regarder.

Il a donné comme exemple les pays européens qui ont formé la Communauté économique européenne. C'est un exemple qui a sa valeur, mais il faut bien tenir compte du fait que la Communauté économique européenne sera d'autant plus forte que chacun de ses constituants sera plus fort. C'est pourquoi lorsque la France, l'Angleterre ou l'Allemagne se renforcissent individuellement sur le plan économique, cela donne à la Communauté en général une force encore beaucoup plus grande.

De la même façon, lorsque l'honorable député prétend que la capacité de taxation devrait être suffisante au gouvernement fédéral pour pouvoir accomplir toute fonction qu'il aimerait bien pouvoir accomplir, je lui dis ceci: la capacité de paiement de la totalité du pays ne peut pas être plus grande que la capacité de paiement de chacune des parties qui le constituent. C'est pour cette raison que le Crédit social a toujours critiqué le